

## ANNEXE

### L'accord de compétitivité pour Renault Espagne

Le pacte Social 2014-2016 a été signé le 13 novembre 2012 par l'ensemble des parties prenantes : le management de Renault Espagne, les organisations syndicales et l'Etat Espagnol.

**Mesures prises, entre 2014 et 2016 :**

Les salaires augmenteront à hauteur de 50 % de l'indice des prix à la consommation chaque année. Il est également prévu, durant ces trois années, une prime liée aux objectifs (à hauteur de 50 % de l'indice des prix à la consommation).

Le temps de travail annuel augmentera d'un jour et de 2 autres jours négociables en fonction de la situation. Une nouvelle catégorie professionnelle est créée à l'embauche, avec des contrats de travail d'une durée de 18 mois et un salaire équivalent à 72,5 % de celui d'un ouvrier qualifié de catégorie 3.

L'entreprise pourra mettre en œuvre un roulement supplémentaire pour permettre le travail 7 jours sur 7. La prime du poste de nuit sera réduite de 10 %.

Sur le volet emploi : 1 300 nouveaux emplois seront créés ; 800 CDD issus de l'accord d'entreprise 2010-2013 seront transformés en CDI durant la période 2014-2016. 942 CDD seront créés en 2014-2016 pour remplacer les salariés partant en retraite.

L'accord inclut par ailleurs des améliorations des avantages sociaux, dont l'introduction d'un chèque garderie de 50 euros par mois, une hausse de la prime pour les enfants en âge d'être scolarisés, qui passera à 150 euros par an. L'aide pour les enfants handicapés passera à 100 euros par mois, le congé exceptionnel pour la naissance d'un enfant passera de 2 à 4 jours.